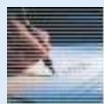




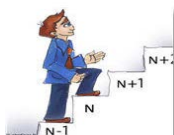
Flash d'information n° 404 du 25 mars 2021

Statut & Carrière

Augmentation indiciaires de certains agents de catégorie C au 1er avril 2021...



✉ Stéphanie FONTAINE
02.48.50.82.55
stephanie.fontaine@cdg18.fr



Par un courrier du 15 mars 2021 adressé aux organisations syndicales, Amélie de MONTCHALIN annonce un ajout de points d'indice, dès le **1er avril 2021**, pour les agents publics de **catégorie C dont l'indice est inférieur au SMIC**.

Plus précisément, les agents rémunérés sur la base des **indices majorés 330 à 333** bénéficieront d'une **augmentation de deux points** et ceux rémunérés sur la base des **indices majorés 334 et 335** bénéficieront d'une **augmentation d'un point**.

Cette mesure permettra de ne pas avoir à verser l'indemnité différentielle en assurant à tous les agents publics un traitement brut supérieur au SMIC jusqu'à la fin de l'année 2021.

Nous attendons le décret d'application et nous vous transmettrons les arrêtés de reclassement indiciaire dès que possible.

Prévention

Appel à projet financé par le FNP - Auxiliaires de puériculture...



✉ Cédric ILIADI
02.48.50.94.38
hygiene-securite@cdg18.fr



Les auxiliaires de puériculture constituent un métier particulièrement exposé aux accidents du travail et aux maladies professionnelles et représentent, à ce titre, un enjeu majeur en termes de prévention des risques.

Aussi, nous vous rappelons que le **FNP de la CNRACL a décidé**, en complément des thématiques d'intervention prioritaires, **de lancer un appel à projets** portant sur l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels auxquels sont exposés les auxiliaires de puériculture.

Cet appel à projets se donne pour objectifs de soutenir les employeurs hospitaliers et territoriaux dans leurs démarches en prenant en charge une partie des frais engagés, de favoriser le partage d'expériences et de valoriser les meilleures pratiques. Un prestataire sélectionné par le FNP de la CNRACL sera mis à disposition des employeurs retenus pour les appuyer notamment dans l'analyse approfondie des situations de travail.

Vous trouverez ci-après le lien vers la [page dédiée à cet appel](#) à projets vous permettant notamment de télécharger le dossier de candidature et le document de publicité et, en pièce jointe, le communiqué de presse associé.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **16 avril 2021**.

Que vous ayez un projet en cours ou à venir portant sur le métier d'auxiliaires de puériculture, les équipes du FNP de la CNRACL se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes précisions utiles (contact via : demarche-prevention@caissedesdepots.fr).